

Bilan

Bilan au 31 décembre (en KCHF)	2018	2017
Liquidités et actifs détenus à court terme avec cours de bourse	16 646	14 250
Créances sur livraisons et prestations	4 679	4 879
Autres créances à court terme	522	292
Provisions	139	195
Comptes actifs de régularisation	456	347
Total actif circulant	22 442	19 963
Placements financiers	10 496	11 114
Participation	990	975
Immobilisations corporelles	3 712	4 038
Immeubles	22 244	23 144
Immobilisations incorporelles	30	60
Total actifs immobilisés	37 472	39 331
Total actif	59 914	59 294
Engagements sur livraisons et prestations	1 287	1 787
Autres engagements à court terme	2 752	3 305
Comptes passifs de régularisation	6 824	5 970
Total capitaux de tiers à court terme	10 863	11 062
Dettes à long terme portant intérêts	5 000	5 000
Provisions à long terme	20 946	20 029
Fonds affectés ESTI	11 515	12 002
Total capitaux de tiers à long terme	37 461	37 031
Total capitaux de tiers	48 324	48 093
Fonds de roulement	2 500	2 500
Réserves libres provenant de bénéfices	8 701	7 842
Bénéfice net annuel	389	859
Total capital propre	11 590	11 201
Total passif	59 914	59 294

Compte de profits et pertes

Compte de profits et pertes au 31 décembre de l'exercice clôturé (en KCHF)	2018	2017
Produit net sur livraisons et prestations	45 939	51 728
Charges de personnel	32 046	34 300
Prestations de tiers	4 517	5 533
Administration et publicité	2 758	4 299
Entretien et réparations	279	524
Autres charges d'exploitation	3 085	3 101
Amortissements et corrections de valeur cumulées sur des postes de l'actif immobilisé	2 411	3 488
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts	842	484
Recettes financières	203	942
Charges financières	816	408
Résultat d'exploitation avant impôts	230	1 018
Revenu immobilier	1 249	868
Frais liés aux immeubles	1 037	994
Résultat avant impôts	442	893
Impôts directs	53	34
Bénéfice net annuel	389	859

Compte des flux monétaires

Compte des flux monétaires au 31 décembre de l'exercice clôturé (en KCHF)	2018	2017
Activité commerciale		
Bénéfice net annuel	389	859
Amortissements / corrections de valeur cumulées sur des postes de l'actif immobilisé	2 411	3 488
Variations des provisions à long terme	917	4 193
Variations des fonds affectés	(487)	206
Perte / (gain) placements financiers	619	(475)
Variation des créances sur livraisons et prestations	199	1 672
Variation des autres créances à court terme	(231)	(153)
Variation des provisions et des prestations non facturées	56	146
Variation des comptes de régularisation actifs	(108)	(103)
Variation des engagements sur livraisons et prestations	(500)	753
Variation des autres engagements à court terme	(554)	(419)
Variation des comptes passifs de régularisation	855	672
Flux monétaires provenant de l'activité commerciale	3 566	10 838
Investissements		
Investissements dans des placements financiers	0	(4 114)
Investissements dans des participations	(15)	0
Désinvestissements de participations	0	20
Investissements dans des immobilisations corporelles	(1 171)	(1 178)
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	16	2 436
Désinvestissements d'immeubles	(0)	2 300
Flux monétaires provenant des investissements	(1 170)	(536)
Activités de financement		
Amortissement de l'hypothèque	0	(5 000)
Flux monétaires provenant des activités de financement	0	(5 000)
Variation des liquidités	2 396	5 302
Justificatif de la variation des liquidités		
Etat au 01.01.	14 250	8 948
Etat au 31.12.	16 646	14 250
Variation des liquidités (net)	2 396	5 302

Annexe aux comptes annuels 2018

1. Principes d'évaluation appliqués

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions légales sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations. Les principales positions au bilan sont comptabilisées comme suit.

Créances sur livraisons et prestations

Les créances sur livraisons et prestations sont comptabilisées à la valeur nominale. Des réévaluations individuelles ont été faites sur ces valeurs.

Placements financiers

Les placements financiers comprennent le portefeuille de titres ainsi que des participations minoritaires détenues directement. Le portefeuille de titres est placé dans un mandat de gestion de patrimoine conservateur et à long terme et est comptabilisé aux valeurs marchandes. Les participations minoritaires sont évaluées jusqu'à concurrence des coûts d'acquisition déduction faite d'éventuelles corrections de valeur.

Immobilisations corporelles et immeubles

Les immobilisations corporelles et les immeubles sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition initiale et après déduction des amortissements économiquement nécessaires.

Saisie du chiffre d'affaires

La saisie du chiffre d'affaires a lieu de manière générale au moment de la facturation à la fin du mandat global ou d'un mandat partiel selon la base contractuelle. Les prestations non encore facturées ou les mandats en cours ne sont pas activés. Il y a des exceptions dans les domaines suivants : dans le domaine de la formation continue, la facturation a lieu normalement avant l'événement. Les événements déjà facturés mais non encore effectués sont ajustés en fin d'année selon les principes de la comptabilité par période. A l'ESTI, la facturation des émoluments pour les projets a lieu au moment de l'approbation. Pour les contrôles de réception après achèvement en cours, une provision est constituée. Pour certains contrats, une régularisation manuelle est faite pour toutes les prestations déjà perçues mais non encore exécutées.

Participations en KCHF	2018		2017	
	Capital	Voix	Capital	Voix
Nom, forme juridique et siège				
Electrocontrôle SEM SA, Martigny	120	80 %	105	70 %
InstaControl AG, Winterthur	436	100 %	436	100 %
Electrosuisse Control AG, Münchenstein	100	100 %	100	100 %
Electrosuisse Service AG, Fehraltorf	335	100 %	335	100 %

Les participations minoritaires avec un pourcentage de voix inférieur à 20 % sont mentionnées dans Placements financiers.

2. Données, ventilations et explications sur les comptes annuels

« Electrosuisse, Association pour l'électrotechnique, les technologies de l'énergie et de l'information » est une association dont le siège est à Fehraltorf.

Le nombre des postes à plein temps atteint en moyenne annuelle 218 collaborateurs (exercice précédent 211).

Créances et dettes envers des participations

Le compte autres créances à court terme renferme des créances envers des participations de CHF 1 236 000 (exercice précédent CHF 1 152 000).

Immeubles

Electrosuisse possède les immeubles utilisés en majorité à des fins propres au siège de Fehraltorf.

Engagement envers des institutions de prévoyance

Les engagements envers des institutions de prévoyance se montent à CHF 871 000 (exercice précédent CHF 550 000).

Fonds affectés ESTI

Il s'agit de fonds réservés pour l'ESTI. Ils proviennent d'une part des « réserves de compensation de l'ESTI », de l'excédent cumulé de l'ESTI des années précédentes, ainsi que des « provisions pour travaux en cours sur des projets de l'ESTI » pour lesquelles l'émolument a déjà été perçu mais dont le contrôle de réception n'a pas encore été fait.

Dettes à long terme portant intérêts

Hypothèque de CHF 5 Mio. pour le financement de l'immeuble à Fehraltorf arrivant à échéance en 2023. Des cédules hypothécaires d'un total de CHF 27 Mio servent de garantie.

Prestations de tiers

Les prestations de tiers consistent en frais pour les locaux de formation et de journées professionnelles ainsi que pour la sous-traitance de mandats.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent les charges pour la flotte automobile, le loyer pour les sites d'entreprise ainsi que pour les assurances.

Engagements conditionnels

Envers l'Office cantonal du développement économique et de l'emploi, il existe une garantie bancaire à durée indéterminée de CHF 100 000.

Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de l'organe de révision se montent à CHF 36 000 (exercice précédent CHF 36 000).

Rapport de l'organe de révision

Electrosuisse, Association pour l'électrotechnique, les technologies de l'énergie et de l'information

Fehraltorf

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des membres

sur les comptes annuels 2018



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 899, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Thomas Wallner
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Pascal Gmür

Zürich, le 25 février 2019

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexe)



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des membres de Electrosuisse, Association pour l'électrotechnique, les technologies de l'énergie et de l'information

Fehraltorf

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Electrosuisse, Association pour l'électrotechnique, les technologies de l'énergie et de l'information, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité de la Direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Téléfon: +41 58 792 44 00, Téléfax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.